

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 36
 Votes exprimés : 36
 POUR : 36
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
 1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Bruno CHARMET – Gilles SACKPEY – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD -

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget principal, les crédits nécessaires pour les fonds de concours versés aux communes, les travaux de voirie sous mandat pour la commune de PRECY LE SEC, les régularisations des attributions de compensation pour les communes de SARRY et de PRECY LE SEC, l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget enfance (mobilier), la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Terre Plaine (maîtrise d'œuvre, AMO, relevé topographique) et la vente de la maison de MONTREAL, les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Dépenses de fonctionnement

Article 64118 (Chapitre 012) – Autres indemnités	+ 15 000 €
Article 6453 (Chapitre 012) – Cotisations aux caisses	+ 3 000 €
Article 657341 (Chapitre 65) – Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	+ 2 110 €
Article 65736211 (Chapitre 65) – Subvention budgets annexes	+ 2 000 €
Article 73928 (Chapitre 014) – Autres prélèvements pour reversement fiscalité	+ 76 200 €
Article 739211 (Chapitre 014) – Attributions de compensation	+ 25 330 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 103 300 €
TOTAL	+ 226 940 €

Recettes de fonctionnement

Article 73118 (Chapitre 731) – Autres contributions directes	+ 9 700 €
Article 74832 (Chapitre 74) – Compensation au titre de la CET	+ 36 710 €
TOTAL	+ 46 410 €

Dépenses d'investissement

Article 2041413 (Chapitre 204) – Subventions versées aux communes	+ 13 300 €
Article 2313 (Chapitre 23) – Constructions	+ 120 000 €
Article 458172 – Opération pour compte de tiers PRECY LE SEC Voirie 2025	+ 13 200 €
TOTAL	+ 146 500 €

Recettes d'investissement

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations	+ 30 000 €
Article 458272 – Opération pour compte de tiers PRECY LE SEC Voirie 2025	+ 13 200 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 103 300 €
TOTAL	+ 146 500 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 09/07/2025